

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Syndicat Intercommunal de Regroupement
Scolaire de
Béthemont-la-Forêt et Chauvry**

Département du Val d'Oise
Arrondissement de Pontoise

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL SYNDICAL**

Procès-Verbal n°: P.V - 002 -2012

Du : jeudi 11 octobre 2012

L'an deux mille douze, le onze octobre à 20 heures 30, le Conseil Syndical, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Didier DAGONET, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier DAGONET, Président,

Mesdames Sophie COOLSAET et Maria FERNANDES remplaçante de Madame Christèle BRUNETTI

Messieurs Jean DELIGNIERES, Pierre AUSSEL et Patrice GLANDIERES.

ETAIENT ABSENTS : Madame Bénédicte DEBRAY et Monsieur Gérard WAGENTRUTZ, ce dernier ayant donné pouvoir à Monsieur Didier DAGONET Président

ASSISTAIT EGALEMENT A LA REUNION :

Mme Stéphanie GROCAUT secrétaire de Mairie et du SIREs

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Maria FERNANDES,

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 HEURES 40

A – NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Didier DAGONET, Président, propose que Madame Maria FERNANDES soit secrétaire de séance.

Le Conseil Syndical désigne, à l'unanimité,

Nomme Madame Maria FERNANDES comme secrétaire de séance.

**009 -2012 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 AVRIL 2012 :**

Monsieur Didier DAGONET, Président, expose que le Procès-Verbal de la séance du Conseil Syndical du 5 avril 2012 a été adressé à l'ensemble des Délégués.

Sur le rapport de Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, l'absence d'observations,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

Approuve, le compte rendu de la séance du 5 avril 2012.

B – DEMISSION DU POSTE DE VICE-PRESIDENTE :

Par courrier en date du 2 octobre 2012, Madame Bénédicte DEBRAY a fait part de son souhait de quitter le poste de Vice-Présidente, mais elle souhaite toujours faire partie du Conseil Syndical.

Aussi le Président Didier DAGONET informe qu'il a accepté cette démission et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Le courrier de démission sera transmis à Monsieur Le Préfet pour enregistrement.

010 -2012 – DESIGNATION DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT :

Considérant la vacance de poste suite à la démission de Madame Bénédicte DEBRAY, Monsieur Didier DAGONET, Président, procède à l'appel de candidature pour le poste de Vice-Président du Conseil Syndical.

Monsieur Jean DELIGNIERES, Maire de Chauvry, propose sa candidature.

Monsieur Didier DAGONET, Président, met aux voix.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 27 septembre 2003, portant création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry,

Vu la délibération du 9 avril 2008, désignant Madame Bénédicte DEBRAY au poste de Vice-Présidente

Considérant la démission de Madame Bénédicte DEBRAY du poste de Vice-Présidente, en date du 2 octobre 2012,

Considérant que pour le bon fonctionnement du Syndicat il convient de nommer un nouveau Vice-Président,

Considérant la candidature de Monsieur Jean DELIGNIERES, Maire de Chauvry

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à la **majorité dont une abstention**,

Approuve la nomination de Monsieur Jean DELIGNIERES, au poste de Vice-Président du Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Béthemont-la-Forêt et Chauvry

011 -2012 – DELEGATION AU NOUVEAU VICE-PRESIDENT :

Monsieur Didier DAGONET, Président, souligne la nécessité, pour une bonne gestion du Syndicat, de donner délégation en son absence au Vice-Président sus nommé, Monsieur Jean DELIGNIERES.

Ainsi le nouveau Vice-Président reprendra les délégations qui étaient initialement conférées au Vice-Président.

Monsieur Le Président propose que soit donnée délégation de fonctions et de signature, dans tous les domaines d'activités.

En contrepartie, le délégataire s'engage à rendre compte au Président de son action dès son retour.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 13 juin 2008 relative aux délégations données au Président et Vice-Président en application de l'article L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°010 du 11 octobre 2012 désignant Monsieur Jean DELIGNIERES, Vice-Président ;

Considérant que pour une bonne gestion, il convient de déléguer fonction et signature au Vice-Président en l'absence du Président

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le maintien de délégation de fonctions et de signature au Vice-Président, tel que les délégations avaient été établies en date du 13 juin 2008,

Dit que le Vice-Président prendra toutes les mesures nécessaires en l'absence du Président

Dit que le Vice-Président rendra compte au Président à son retour des décisions prises.

012 -2012 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2012 :

Monsieur Didier DAGONET, Président, précise que la Trésorerie de Taverny Beauchamp nous a informés qu'une subvention de transport a été titrée deux fois, en 2009 et 2011, pour un montant de 10 791.06€. Par ailleurs il convient aussi d'apporter quelques modifications sur certaines imputations pour lesquelles il manque des fonds.

Il est proposé à l'ensemble des Elus d'adopter un budget supplémentaire de 13 941.06€ équilibré en dépenses et en recettes

Dépenses de fonctionnement :

-compte 6042 achat de prestation de service (Armor) :	- 1 800€
-compte 60612 énergie, électricité manque de fonds :	+500€
-compte 611 contrat de prestation de service (Sharp impressions) :	- 8 200€
-compte 6132 locations immobilières (imputation nouvelle salle des fêtes) :	+3 200€
-compte 6184 versement à des organismes de formation :	+500€
-compte 6226 honoraires :	-1200€
-compte 6231 publicité annonce insertion :	+700€
-compte 6247 transport collectif manque de fonds :	+1 420€
-compte 6215 personnel affecté par la collectivité de rattachement	+1 400€
-compte 6218 autre personnel extérieur :	+200€
-compte 6413 personnel non titulaire :	- 1 104.21€
-compte 6416 emplois d'insertion :	+7 204.21€

-compte 6454 cotisations Urssaf (assurances chômages) :	+530€
-compte 6475 médecine du travail :	+100€
-compte 673 annulation de titre sur année antérieure :	+10 791.06€

Recettes de fonctionnement :

-compte 74718 participations autres :	+13 695.77€
-compte 7478 participations autres organismes (ASP) :	+139.20€
-compte 773 mandats annulés sur exercice antérieur :	+106.09€

Dépenses d'investissement :

-compte 215 installation, matériel technique :	+1112.28€
-compte 2184 mobilier :	- 1 112.28€

Soit un budget supplémentaire de 13 941.06€ en recettes et dépenses.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'approbation du budget primitif 2012, par délibération N°005-2012 en date du 5 avril dernier

Considérant la demande de Monsieur Le Trésorier Payeur de mandaté 10791.06€ au compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur)

Considérant la nécessité d'ajuster quelques comptes,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le budget supplémentaire de 13 941.06€ équilibré en dépenses et en recettes,

Dit que le présent budget sera transmis à Monsieur Le Préfet et Monsieur Le Trésorier Payeur.

013 -2012 – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURRONNE POUR LES MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE :

Monsieur Didier DAGONET, Président, rappelle l'obligation des collectivités d'organiser le suivi de médecine préventive des agents territoriaux.

Aussi le Syndicat a pris contact avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne qui propose la signature d'une convention instaurant les modalités de fonctionnement du service médecine préventive mis à notre disposition.

Le Centre de gestion s'engage à mettre à disposition un médecin de médecine préventive qui assurera la surveillance médicale des agents de la collectivité et le suivi des vaccinations obligatoires dans le cadre de la fonction.

Monsieur Le Président précise que les agents seront accueillis par le médecin du Centre de Gestion dans les locaux de médecine préventive de la Commune de Bessancourt.

Sur le rapport de Monsieur Didier DAGONET, Président

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la convention ci-annexée

Autorise le Président à signer ladite convention et les actes afférents et procéder à sa mise en œuvre.

C – INFORMATIONS DIVERSES AUX MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL :

◆ Information sur le marché de restauration scolaire :

Le marché sera prochainement mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation e-marchéspublics.com (anciennement Dématis, au plus tard le 15 octobre.

Il est proposé une remise des offres au 16 novembre 12h, avec une ouverture des plis le 20 novembre à 14h.

◆ Point sur les effectifs des écoles : 60 enfants au total

-Chauvry : 20 enfants scolarisés (11CM1 et 9 CM2)

-Béthemont-la-Forêt élémentaire : 22 enfants scolarisés (3 CP, 10 CE1 et 9 CE2)

-Béthemont-la-Forêt maternelle : 18 enfants scolarisés (3 PS, 8 MS et 7 GS)

D'ores et déjà nous savons qu'une famille dont deux enfants sont scolarisés sur Béthemont-la-Forêt en maternelle et élémentaire, quittera la région après les vacances de la Toussaint et à confirmer une autre famille de Béthemont-la-Forêt quittera le village en janvier.

◆ Point sur l'accueil périscolaire : Monsieur DAGONET précise les effectifs de l'accueil périscolaire pour le mois de septembre :

-Accueil du matin : environ 4 enfants sont accueillis

-Accueil du soir : environ 8 enfants sont accueillis

-Le matin environs 68.8% sont Béthemont-la-Forêt et 31.3% sont de Chauvry.

-Le soir environs 57.6% sont Béthemont-la-Forêt et 42.4% sont de Chauvry.

◆ Information sur le poste d'emploi de vie scolaire (EVS) de l'école élémentaire de Béthemont-la-Forêt :

Monsieur DAGONET informe qu'il a écrit à Monsieur l'Inspecteur d'Académie afin que comme les années précédentes, la commune bénéficie d'un poste d'EVS. Cependant au vu des restrictions budgétaires nationales, cela n'est pas possible. Ce qui est fort dommageable, notamment pour l'enseignante qui doit assurer en plus de sa classe la direction de l'école (maternelle et élémentaire).

Par ailleurs, au vu de ce refus, les élus présents feront part de leur étonnement et des décisions prises, à la sénatrice Madame Dominique Gilot et à Monsieur Carpentier Député de Circonscription. Car les informations diffusées par le gouvernement en matière d'aide et de maintien des moyens pédagogiques en zone rurale, ne sont pas appliquées sur notre RPI.

Monsieur Dagonet, Président, a reçu ce matin la conseillère pédagogique de l'inspection d'académie, chargée de la mise en œuvre du PPMS.

Après discussion et constat des moyens financiers qu'il conviendra de prévoir pour mettre en œuvre ce plan. Monsieur Dagonet a demandé à la Conseillère qui sera chargé de supporter financièrement le coût du plan et qui endossera la responsabilité, le Maire de Chauvry pour l'école de Chauvry, le Maire de Béthemont-la-Forêt pour l'école de Béthemont-la-Forêt ou le Président du SIREs pour les deux écoles, en cas de mise en action du plan. Nous sommes en attente des réponses.

◆ Information sur la subvention exceptionnelle versée par la Commune de Béthemont-la-Forêt aux écoles du Syndicat :

Comme chaque année, s'est déroulée le premier week-end de septembre, la fête communale.

Cette année, le beau temps était au rendez-vous et comme à l'habitude, bénévoles, parents d'élèves et enseignants ont gentiment aidé à la réussite de cette manifestation.

Il a été décidé de verser l'intégralité des bénéfices de la fête qui s'élèvent à 1797.63€ aux coopératives des écoles du syndicat, proportionnellement aux nombres d'enfants scolarisés. Cette subvention sera versée après délibération du Conseil Municipal de Béthemont-la-Forêt.

◆ Information sur la demande du Trésorier Payeur d'engager des poursuites à l'encontre des personnes en impayées.

Monsieur Le Président informe que nous avons reçu une demande du Trésorier pour une autorisation permanente et générale de poursuites accordée par l'ordonnateur et qu'il sera donné une réponse favorable pour une autorisation permanente et générale d'engagement de poursuites.

◆ Point sur le fonctionnement des structures de la cantine de Chauvry et de l'accueil du périscolaire à la salle des fêtes de Chauvry :

Monsieur Dagonet précise qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière sur cette problématique et qu'un compte-rendu rédigé sera remis aux agents.

◆ Monsieur Delignières précise que la Commune de Chauvry a du faire un courrier de rappel de bonne conduite des enfants fréquentant la restauration scolaire de Chauvry et il demande que ce courrier soit distribué aux parents résidant à Béthemont-la-Forêt.

**PLUS AUCUNE QUESTION N'ETANT A L'ORDRE DU JOUR
LA SEANCE EST LEVEE A 21h39**

**Liste des délibérations prises lors de la séance du Conseil Syndical
du 11 octobre 2012 :**

009-2012	APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 5 AVRIL 2012
010-2012	DESIGNATION DU NOUVEAU VICE-PRESIDENT
011-2012	DELEGATION AU NOUVEAU VICE-PRESIDENT
012-2012	BUDGET SUPPLEMENTAIRE AU BUDGET 2012
013-2012	CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA GRANDE COURRONNE POUR LES MISSIONS DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE

M. DAGONET		M. DELIGNIERES	
M. WAGENTRUTZ	Ayant donné pouvoir à M. Didier DAGONET Président	M. AUSSEL	
M. GLANDIERES		Mme DEBRAY	Absente
Mme BRUNETTI	Absente remplacée par Mme FERNANDES	Mme COOLSAET	
Sup. M. VERGNAUD	Absent	Sup. M. SABOURAULT	Absent
Sup. Mme FERNANDES		Sup. M. VANDENAWEELE	Absent